



# Comité technique spécial Alimentation

12 octobre 2017

Le comité technique spécial Alimentation s'est réuni le 5 octobre 2017, sous la présidence de Patrick DEHAUMONT, Directeur général de l'alimentation.

Elodie MARTI et Yves LAMBERT y représentaient l'Alliance du Trèfle.

Après la lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales, l'approbation des comptes rendus des CTS Alimentation des 17 novembre 2016 et 12 janvier 2017, la réunion s'est déroulée selon l'ordre du jour qui suit :

## 1. Réponse aux questions liminaires et points d'actualité

### ➤ Crises IAHP et budget

DEHAUMONT indique que le RETEX IA de la DGAL a été réalisé et que les RETEX locaux devraient être accompagnés. Les organisations syndicales regrettent l'absence de RETEX global.

En ce qui concerne la reconnaissance des agents qui ont vécu la crise IAHP, la DGAL est dans l'attente de décisions du Secrétariat général. Le point sera évoqué lors d'un prochain CT Alimentation. Les organisations syndicales soulignent la souffrance des agents qui craignent une nouvelle crise.

*L'Alliance du Trèfle insiste sur le respect des temps de repos obligatoires quotidiens et hebdomadaires. Des mesures préventives doivent être mises en place notamment l'anticipation des renforts pour permettre aux agents sur place de respecter les horaires de travail maximaux.*

Patrick DEHAUMONT précise que le renforcement des équipes est administrativement très long et pense qu'il serait préférable de disposer de titulaires dans une brigade mobile, cette équipe étant polyvalente et pouvant embaucher des contractuels. La DRAAF a un rôle important en termes de support et de coordination.

*L'Alliance du Trèfle estime que certaines crises sont pérennes, comme l'IA dans le sud-ouest (toujours présente mais pas toujours aussi virulente) ou la tuberculose. Pour cela, il faut envisager de renforcer localement les effectifs.*

Patrick DEHAUMONT ne pense pas que l'IA va devenir pérenne, mais des moyens supplémentaires vont devoir être mis en place pour la tuberculose. Une base de données efficace sur les effectifs et mouvements des animaux et un outil cartographique permettant d'exploiter ces données sont en cours de mise en place.

*Dans la mesure où il n'est pas prévu d'effectifs supplémentaires sur le programme 206 en 2018, l'Alliance du Trèfle s'interroge sur l'origine des effectifs supplémentaires pour la santé animale. Pour elle, il n'est pas envisageable de diminuer les effectifs en sécurité sanitaire des aliments où les équipes vont mal avec des suites de contrôle très lourdes à gérer (70% des inspections en remise directe donnent lieu à des suites), RESYTAL, Alim'confiance...*

Patrick DEHAUMONT admet qu'il faut réussir à augmenter les moyens humains sans affaiblir les équipes de la sécurité sanitaire des aliments en tenant compte des contraintes budgétaires. Les 60 ETP supplémentaires par an pendant 3 ans sur le programme 206 n'ont pas été suffisants, ce qui est confirmé par les rapports de la Cour des comptes, de l'Union européenne et du Sénat. Un rapport des autorités néerlandaises comparant les différents pays européens montre que le Danemark consacre huit fois plus de moyens (rapportés au nombre de citoyens) que la France et les Pays-Bas trois fois plus. Un autre rapport indique que le ratio est d'un ETP pour 3000 restaurants à contrôler en France contre un ETP pour 60 restaurants en Grande Bretagne.

Le DGAL indique que la stabilisation des effectifs du programme 206 a été obtenue cette année, malgré la diminution dans les autres programmes, du fait de la prise en compte des crises qui ont également permis un abondement des crédits en 2017 (100 millions d'euros d'avance en juillet) et une augmentation de 12 % du budget 2018 (225 Millions contre 208 en 2017), cette augmentation s'inscrivant dans la durée. Le ministre a également annoncé qu'il était conscient du manque de moyens et de la nécessité de les faire évoluer à moyen terme, en explorant notamment la piste des redevances qui permettrait d'augmenter les ressources.

***Les agents de la DGAL relèvent du programme 215 et ne sont pas concernés par cette stabilisation des effectifs du programme 206.***

➤ **Délégation**

Pour le ministre comme pour le DGAL, il n'est pas question de déléguer le régalien ni d'aller plus loin que ce qui est fait pour l'exportation et pour la santé et la protection des végétaux. La reconnaissance des certifications privées est juste prévue pour l'analyse de risque permettant de définir la pression de contrôle, mais pas pour augmenter la délégation. Il existe une attente forte des consommateurs mais aussi des pays tiers sur ce sujet.

➤ **Qualification des techniciens**

Patrick DEHAUMONT a rencontré Didier PERRE, directeur de l'INFOMA et convient de la nécessité de faire un bilan. La qualification est en lien avec l'attractivité des postes. Le DGAL reconnaît que les DD(CS)PP doivent disposer de suffisamment de crédits pour pouvoir envoyer les agents en formation, notamment les agents polyvalents.

➤ **Alim'confiance**

Suite à la demande d'un retour de l'enquête réalisée sur le dispositif, le DGAL indique que le système fonctionne mais demande à être alimenté, ce qui suppose un renforcement de la pression de contrôle.

➤ **Abattoirs**

Les organisations syndicales soulignent les difficultés rencontrées dans les abattoirs : manque d'attractivité, TMS et mise en place de caméras (freins liés à la crainte de voir les images détournées à d'autres fins).

## 2. Les États Généraux de l'Alimentation

Jérôme LANGUILLE présente les Etats Généraux de l'Alimentation qui concernent 11 ministères et 250 acteurs (cf diaporama).

La consultation publique est en ligne depuis le 20 juillet et dure jusque fin octobre.

14 ateliers se réunissent de fin août à fin novembre et les données issues des régions sont collectées.

Lors de son discours à Rungis le 11 octobre, le Président de la République a annoncé une loi au premier semestre 2018. Conscient de la nécessité d'assurer le paiement au producteur et de garantir la qualité des produits, il souhaite que la fixation du prix soit déterminée par l'amont et non plus par l'aval. L'État ne devant plus combler les déficits des agriculteurs qui doivent pouvoir vivre de leur travail, il demande aux organisations professionnelles agricoles de se structurer et aux interprofessions d'être plus efficaces. Les agriculteurs doivent produire ce qu'attend le consommateur, notamment en restauration collective (50 % minimum en local ou bio). Les modèles agricoles doivent évoluer en réduisant leur dépendance aux intrants.

## 3. Orientations stratégiques et priorités 2018 pour l'organisme DGAL

Les orientations stratégiques et les priorités 2018 de la DGAL figurent dans l'instruction technique DGAL/SDPRAT/2017-736 du 13/09/2017.

***L'Alliance du Trèfle demande que plus de postes de management soit affectés pour gérer l'inspection en abattoir et pas uniquement des effectifs supplémentaires. Elle propose que ces postes puissent être mutualisés entre départements dans le cadre des dialogues de gestion. Le DGAL indique que ces cas doivent être remontés.***

***Concernant les petits abattoirs, les agents seuls sont plus exposés aux pressions et ne respectent pas les temps légaux.***

Concernant la gestion des suites, le DGAL souligne la nécessité d'être ferme dans les positions des services de contrôle.

#### 4. Point sur l'avancement de RESYTAL-BMOSIA (cf diaporama)

- Plan de consolidation du cycle 1 : beaucoup d'actions sont déjà réalisées.
  - Accompagnement et formation : Mise à jour de la formation des COSIR, outil de travail collaboratif entre administration centrale et COSIR.
  - Prise en compte des demandes des usagers et ergonomie : tickets intégrés au fur et à mesure notamment circulation inter-applicative avec suites et approbations. L'objectif est de gommer cet effet de passage de brique à brique. Petits changements fréquents de versions.
  - Performances : des problèmes de lenteur sur DEDAL. Des tests de performances sont faits et sont bons mais susceptibles de baisser en fonction des réseaux. Pour les grosses versions, des tests seront faits dans les DDI.
  - Données usagers : des difficultés de connexion entre BDNV et RESYTAL ont été observées en 2016 et début 2017 mais sont résolues. Le rapatriement immédiat est possible. Une mise à jour des adresses aura lieu le 18 octobre avec interruption de service. Tout sera géolocalisé et permettra de mieux ressortir sur Alim'confiance. En cas d'erreur, l'agent pourra le repositionner.

Une enquête de satisfaction a permis de collecter 15 % de réponses. Le bilan sera communiqué prochainement. Cette enquête correspond à une « photo d'humeur des agents ». Elle sera renouvelée régulièrement.

*L'Alliance du Trèfle regrette de devoir attendre encore pour connaître le bilan des difficultés rencontrées par les agents de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé et de la protection des végétaux confrontés quotidiennement aux problèmes d'ergonomie qui ne se résolvent pas, à l'absence de redescende des informations, sans perspective sur les projets en cours de résolution. RESYTAL « pourrait » le travail quotidien des agents qui l'utilisent depuis plus d'un an, et ne doit pas impacter aussi les agents de la santé et de la protection animale.*

La migration du secteur santé et protection animale est prévu dans les 6 prochains mois avec trois étapes :

- migration des usagers et création des UA, mise en place et co-existence avec SIGAL
- migration des approbations
- bascule de la saisie des inspections au deuxième semestre

- Cycle 2 : révision du plan stratégique conçu en 2009.

*L'Alliance du Trèfle est consciente du travail réalisé et à réaliser, mais regrette l'absence de visibilité pour les agents. Elle propose la mise en place d'une FAQ avec des échéances sur intranet qui permettrait d'améliorer la communication vis à vis des utilisateurs.*

Le CTS Alimentation se réunira à nouveau en décembre pour traiter les sujets à l'ordre du jour qui n'ont pas pu être traités ce jour faute de temps, notamment le RETEX IAHP et le bilan 2016 des supervisions des RNA en abattoirs de boucherie.